



Calendrier 2025



MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE DISRAELI



Membres du conseil municipal

Nom	Poste	Courriel
Jacynthe Patry	Mairesse	mairie@paroissedisraeli.com
Nancy Lefebvre	Conseillère 1	siege1@paroissedisraeli.com
Alain Perreault	Conseiller 2	siege2@paroissedisraeli.com
Daniel Béliveau	Conseiller 3	siege3@paroissedisraeli.com
Samuel Fortier	Conseiller 4	siege4@paroissedisraeli.com
François Fortier	Conseiller 5	siege5@paroissedisraeli.com
Michel Bourgault	Conseiller 6	siege6@paroissedisraeli.com

Heures d'ouverture — Bureau municipal

Lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Contact — Administration, travaux publics et émission de permis

Téléphone : 418 449-5329	Direction	Poste 203
	Direction adjointe	Poste 201
	Administration	Poste 202
	Inspecteur	Poste 204

Télécopieur : 418 449-5459

Courriel : info@paroissedisraeli.com

BUREAU MANDATAIRE DE LA SAAQ

Immatriculation des véhicules et permis de conduire

Ouvert avec et sans rendez-vous

Pour prendre rendez-vous, consultez le site saaq.gouv.qc.ca et inscrivez le point de service « Disraeli ».

Pour tout autre renseignement : 1 800 361-7620

Horaire du bureau du mandataire de la SAAQ

Lundi	11 h à 17 h
Mardi	11 h à 17 h
Mercredi	11 h à 17 h
Jeudi	11 h à 17 h
Vendredi	11 h à 17 h

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES

MRC des Appalaches	418 332-2757
Centre scolaire des Appalaches (taxes)	418 338-7800, poste 1317
Ministère des Transports	418 423-7571
Société de développement économique (SDERT)	418 338-2188
Centre antipoison	1 800 463-5060
Hôpital de Thetford	418 338-7777
Sûreté du Québec (MRC)	418 338-0111
Urgences (police, incendie, ambulance)	911
Ville de Disraeli (loisirs)	418 449-2771, poste 2221

Informations diverses

Dates d'échéance des taxes municipales

1^{er} versement : 10 mars 2025

2^e versement : 9 juin 2025

3^e versement : 8 septembre 2025

Permis

Un permis est obligatoire pour :

- Construction, rénovation et démolition
- Installation septique
- Installation de roulotte
- Installation de ponceau
- Brûlage (paroissedisraeli.com/pages/permis-de-brulage)
- Travaux dans la bande riveraine (nivelage, enrochement, quais, etc.)
- Ouvrage de captage des eaux souterraines (puits)
- Abattage d'arbres (superficie de 4 hectares et plus)
- Installation de piscine
- Installation de système d'alarme

Pour l'émission de ces permis, contactez l'inspecteur, M. Daniel Fournier, au 418 449-5329, poste 204, afin de fixer un rendez-vous. Il est préférable de faire votre demande une semaine à l'avance.

Collecte des ordures, de la récupération et du compost

Veillez prendre note que la collecte de la récupération ne relève plus de la Municipalité. Les informations nécessaires pour celle-ci seront diffusées par la MRC.

Vous trouverez l'horaire des collectes des ordures et du compost au dos du calendrier et dans les pages mensuelles. Vous devez déposer vos bacs en bordure du chemin la veille de la collecte. Une distance d'au moins 60 cm doit séparer les bacs s'il y en a plusieurs.

Collecte des gros objets

La collecte des gros objets se tient sur une seule journée, et ce, pour tous les secteurs de la municipalité, soit le jeudi 5 juin 2025. Assurez-vous que vos objets soient déposés en bordure du chemin la veille de la collecte, et pas plus d'une semaine à l'avance. Notez qu'aucun pneu ne sera ramassé lors de la collecte.

Retrait de la collecte des sacs de feuilles mortes à l'automne

À la suite de l'analyse des données relatives à l'utilisation de cette collecte, il a été constaté que celle-ci était de moins en moins utilisée depuis l'implantation de la collecte des matières organiques. **La collecte des feuilles mortes est donc abolie.** Nous vous invitons à utiliser votre bac brun lors de la collecte des matières organiques pour vous en départir.

Boîte à courrier








Nous disposons d'une boîte de courrier où vous pouvez déposer vos lettres destinées à la Municipalité en dehors des heures de bureau. Elle est située près de la porte d'entrée du bureau municipal et elle est grise.

Quelques organismes

Association	Responsable	Adresse	Téléphone	Courriel
Association des riverains du Lac Aylmer	M. Léopold Brière, président	C.P. 5015, Disraeli	514 229-5679	presidence.arla@lacaylmer.org
Association du Lac-de-l'Est (ASBLE)	M. Alain Perreault	1442, chemin du Lac-de-l'Est		presidentasble1442@gmail.com
Association touristique du Lac Aylmer	M. Charles Audet, président		418 281-1441	caudet@gmail.com
Centre d'entraide région de Disraeli (CERD)	Mme Isabelle Roberge	888, rue Saint-Antoine, Disraeli	418 449-5155	cerd@cerd.ca
CLSC – Centre de services Disraeli		245, av. Montcalm, Disraeli	418 449-3513	
Club des amis du 3 ^e âge	Mme Denise Proteau	979, rue St-Joseph Est, Disraeli	418 449-2439	denisep46@icloud.com
Comité culturel	Mme Johanne Patry	310, rue Laurier, Disraeli	418 449-2771, p. 2239	comitecultureldisraeli@hotmail.com
Comité d'entraide bénévole de Disraeli	Mme Monique Poulin	6960, chemin des Pins, Disraeli	418 449-1488	poulinm@sogetel.net
Comptoir familial	Mme Nancy Perkins Rousseau	801-B, av. Champlain, Disraeli	581 209-4110	comptoirfamilialdir.st@gmail.com
Journal Le Cantonnier	M. Ronald Martel	888, rue Saint-Antoine, Disraeli	418 449-1888	lecantonnier@lino.com
Maison des jeunes du Lac Aylmer	Mme Caroline Richard	424, avenue Champlain, Disraeli	581 209-0015	mdjlacaylmer01@gmail.com
Société historique de Disraeli	M. Jean-Claude Fortier	888, rue Saint-Antoine, Disraeli	418 449-5155, poste 6	shgdi@cerd.ca
Chambre de commerce de Disraeli	M. Patrick Lamontagne, directeur	1014, av. Champlain, Disraeli	581 678-1053	informations.ccd@gmail.com
Transport adapté - Région de Thetford	Mme Sarah Poulin	37, rue Notre-Dame O. Thetford	418 338-6599	transport.adapte@outlook.com



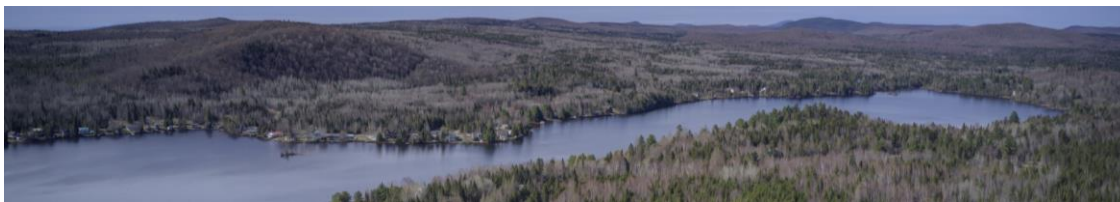
JANVIER 2025

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
			1 Jour de l'an 	2	3	4
Veillez prendre note que le bureau municipal sera fermé du 20 décembre 2024 au 6 janvier 2025 inclusivement pour la période des Fêtes						
5	6 	7 Réouverture du bureau	8 	9	10	11
12	13 	14	15	16 Séance ordinaire du conseil municipal à 19 h	17	18
19	20	21  	22	23	24	25
26	27	28	29 	30	31	



Notes

Légende

-  Nouvelle lune
-  Premier quartier
-  Dernier quart
-  Pleine lune
-  Collecte des ordures
-  Collecte du compost









FÉVRIER 2025

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
						1
2	3	4	5 Séance ordinaire du conseil municipal à 19 h 	6	7	8
9	10	11 	12  	13	14 Saint-Valentin 	15
16 Les comptes de taxes de 2025 seront postés ce mois-ci. Surveillez votre courrier!	17	18	19	20 	21	22
23	24	25	26	27 	28	


















Notes

Légende

-  Nouvelle lune
-  Premier quartier
-  Dernier quart
-  Pleine lune
-  Collecte des ordures
-  Collecte du compost










MARS 2025

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
						1
2	3	4 	5 Séance ordinaire du conseil municipal à 19 h	6 	7	8
9 On avance l'heure! 	10 1 ^{er} versement des taxes 	11	12	13	14 	15
16	17	18	19  	20	21	22 
23	24	25 	26	27	28	29 
30	31	Notes _____ _____ _____			Légende  Nouvelle lune  Premier quartier  Dernier quart  Pleine lune  Collecte des ordures  Collecte du compost  Équinoxe de printemps	



AVRIL 2025

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
		1	2 Séance ordinaire du conseil municipal à 19 h	3	4	5
6	7	8 	9	10	11	12 
13	14	15	16 	17 Bureau municipal fermé pour le Vendredi saint	18 Vendredi saint	19
20 Pâques  	21 Bureau municipal fermé pour le lundi de Pâques	22 	23	24	25	26
27 	28	29	30			


Notes

Légende

-  Nouvelle lune
-  Premier quartier
-  Dernier quart
-  Pleine lune
-  Collecte des ordures
-  Collecte du compost



MAI 2025

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
				1	2	3
4	5	6 	7 Séance ordinaire du conseil municipal à 19 h 	8	9	10
11 Fête des Mères 	12	13	14	15	16 Date limite pour retirer vos garages de toile	17
18	19 Journée nationale des patriotes (Bureau municipal fermé)	20 	21 	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Notes

Légende

-  Nouvelle lune
-  Premier quartier
-  Dernier quart
-  Pleine lune
-  Collecte des ordures
-  Collecte du compost



JUIN 2025

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
1	2	3	4 Séance ordinaire du conseil municipal à 19 h	5 Collecte des gros objets Seule collecte de l'année Aucun pneu ne sera ramassé	6	7 Grande journée des petits entrepreneurs
8	9 2 ^e versement des taxes 🇸	10	11	12	13	14
15 Fête des Pères 🎩	16	17	18	19	20	21
22	23	24 Saint-Jean-Baptiste 🇸🇸 Bureau municipal fermé	25	26	27	28
29	30					

Notes

Légende

- Nouvelle lune
- ☾ Premier quartier
- ☾ Dernier quart
- Pleine lune
- 🗑️ Collecte des ordures
- 🍷 Collecte du compost
- ☀️ Solstice d'été



JUILLET 2025

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Si vous déménagez, n'oubliez pas de faire vos changements d'adresse!		1 Fête du Canada 🇨🇦	2 Séance ordinaire du conseil municipal à 19 h ☾ 🍎	3	4 🗑️	5
6	7	8	9 🍎 ●	10	11	12
13	14	15 🗑️	16 🍎 ☾	17	18	19
20 Vacances de la construction	21	22	23 🍎 ○	24	25	26

Veuillez prendre note que le bureau municipal sera fermé du 18 juillet au 3 août 2025 pour les vacances estivales.

27 Vacances de la construction	28	29 🗑️	30 🍎	31		
-----------------------------------	----	----------	---------	----	--	--

Veuillez prendre note que le bureau municipal sera fermé du 18 juillet au 3 août 2025 pour les vacances estivales.

Notes

Légende

- Nouvelle lune
- ☾ Premier quartier
- ☾ Dernier quart
- Pleine lune
- 🗑️ Collecte des ordures
- 🍎 Collecte du compost








Août 2025

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
					1 	2
Veuillez prendre note que le bureau municipal sera fermé du 18 juillet au 3 août 2025 pour les vacances estivales.						
3	4 Réouverture du bureau municipal	5	6 Séance ordinaire du conseil municipal à 19 h 	7	8	9
10	11	12 	13 	14	15	16
17	18	19	20 	21	22	23
24	25	26 	27 	28	29	30
31 	Notes _____ _____ _____				Légende Nouvelle lune Premier quartier Dernier quart Pleine lune Collecte des ordures Collecte du compost	






SEPTEMBRE 2025

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
	1 Fête du travail (Bureau municipal fermé)	2	3 Séance ordinaire du conseil municipal à 19 h	4	5	6 Fête de la Rivière Parc du Pouvoir - 3 ^e édition
7	8 3 ^e versement des taxes 💰	9 	10 	11	12	13
14	15 Début de la période pour l'installation des garages de toile	16	17	18	19	20
21	22 	23 	24 	25	26	27
28	29	30				

Notes

Légende

- Nouvelle lune
- ☾ Premier quartier
- ☾ Dernier quart
- Pleine lune
-  Collecte des ordures
-  Collecte du compost
-  Équinoxe d'automne



OCTOBRE 2025

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
			1 Séance ordinaire du conseil municipal à 19 h	2	3	4
5	6 ●	7 🗑️	8 🍎	9	10	11
12	13 ☾ Action de Grâce (Bureau municipal fermé) 🙏	14	15	16	17	18
19	20	21 ○	22 🗑️	23	24	25
26 Jour de vote par anticipation (s'il y a lieu)	27	28	29 ☾	30	31 Halloween 🎃	















Notes

Légende

- Nouvelle lune
- ☾ Premier quartier
- ☾ Dernier quart
- Pleine lune
- 🗑️ Collecte des ordures
- 🍎 Collecte du compost








NOVEMBRE 2025

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	
						1	
2 Jour d'élection municipale (s'il y a lieu) On recule l'heure! 🕒	3	4	5  	6	7	8	
9	10	11 Jour du Souvenir 🍷  	12 Séance ordinaire du conseil municipal à 19 h 	13	14	15	
16	17	18	19	20 	21	22	
23	24	25	26 	27	28 	29	
30	Notes <hr/> <hr/> <hr/>					Légende  Nouvelle lune  Premier quartier  Dernier quart  Pleine lune  Collecte des ordures  Collecte du compost	



DÉCEMBRE 2025

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
	1	2	3	4	5	6
			Séance ordinaire du conseil municipal à 19 h	●		
7	8	9	10	11	12	13
				☾		
14	15	16	17	18	19	20
					○	
21	22	23	24	25	26	27
				Joyeux Noël 		☾

Veillez prendre note que le bureau municipal sera fermé du 19 décembre 2025 au 5 janvier 2026 inclusivement pour la période des Fêtes.

28	29	30	31			
----	----	----	----	--	--	--

Veillez prendre note que le bureau municipal sera fermé du 19 décembre 2025 au 5 janvier 2026 inclusivement pour la période des Fêtes.

Notes

Légende

- Nouvelle lune
- ☾ Premier quartier
- ☾ Dernier quart
- Pleine lune
-  Collecte des ordures
-  Collecte du compost
-  Solstice d'hiver

Recensement des chiens

La *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* oblige le propriétaire ou gardien d'un chien à enregistrer son animal auprès de sa municipalité et de payer les frais reliés à cet enregistrement. Cette loi prévoit des amendes variant de 250 \$ à 1 500 \$ à toute personne qui omet d'enregistrer son animal.

Donc, le conseil municipal a conclu une entente avec la Société protectrice des animaux (SPA) de Thetford Mines afin de s'acquitter d'une partie des obligations prévues au règlement d'application de la loi provinciale. La SPA de Thetford Mines est autorisée à faire un recensement des chiens de la municipalité afin de tenir un registre ainsi qu'à vendre annuellement au coût de 25 \$ par chien, des médailles numérotées, et à procéder à leur renouvellement chaque année. Cette médaille doit être portée en tout temps par tous les chiens de plus de 3 mois.

La Municipalité vous demande de contacter le plus rapidement possible la SPA de Thetford Mines afin de procéder à l'enregistrement de votre ou vos chiens, si ce n'est pas déjà fait. L'adresse de la SPA de Thetford Mines est 768, rue Caouette Ouest, C. P. 941, Thetford Mines (Québec) G6G 7N1. Pour toute information, vous pouvez contacter la SPA au 418 332-2772 ou à spa-tm@hotmail.com.

N'oubliez pas que tout propriétaire ou gardien d'un chien a l'obligation d'enregistrer son ou ses chiens. Nous comptons sur votre collaboration!

Règlement concernant les alarmes applicable par la SQ

Avant d'installer (ou lorsque vous possédez) un système d'alarme, vous devez obtenir un permis de la municipalité. Le permis est gratuit. La demande peut être faite par téléphone. Cela permet de maintenir un registre et d'être en mesure de vous contacter si votre système se déclenche. Merci de communiquer avec nous au 418 449-5329, poste 201.

Abris d'auto temporaires

Un abri d'autos temporaire est permis dans toute la profondeur de la marge de recul. Cependant, lors de l'exécution de travaux d'entretien, la Municipalité n'est jamais responsable des dommages ou des bris occasionnés par ses équipements à un abri empiétant sur la marge de recul.

Un abri d'autos temporaire doit être situé à au moins 3 m du bord de l'asphalte ou à 1 m de la limite de l'emprise de la rue ainsi que de toute ligne latérale.

Le garage ou l'abri d'autos temporaire doit être érigé sur une voie d'accès au stationnement ou sur ce dernier et doit être revêtu de façon uniforme de toile ou de panneaux démontables.

Sur un terrain d'angle, le triangle de visibilité doit être respecté.

Écocentres

La Municipalité de la Paroisse de Disraeli a conclu, pour 2025, une entente avec la Ville de Disraeli et l'écocentre régional de la Régie intermunicipale de la région de Thetford (RIRT) afin que ses contribuables puissent utiliser ces écocentres pour disposer de certains produits, matières et matériaux.

Tous les propriétaires de la Municipalité de la Paroisse de Disraeli desservis par le service de collecte d'ordure pourront utiliser les services des écocentres à **l'exception des commerces et des industries, de même que des entrepreneurs en construction.**

Étant donné l'ajout de l'entente avec la RIRT, la Municipalité en est à revoir les modalités de fréquentation des écocentres. Tous les détails vous seront acheminés dès que possible.

Récupération des résidus domestique dangereux (RDD)

Huiles usées et antigel

Vous ne savez pas où disposer de vos huiles usées et antigel?

Apportez-les au Garage Yvan Doyon & Fils, situé au 479, avenue Champlain à Disraeli, sur les heures d'ouverture.

Récupération des piles usées (rechargeables ou non)

Vous ne devez pas jeter vos piles usagées dans le bac vert.

Vous pouvez les déposer au Centre communautaire J.N. Plante, chez BMR Vivaco groupe coopératif ou au bureau de poste. Vous pouvez également consulter le site recyclezvosbatteries.ca pour plus d'options.

Récupération des vieux pneus

Au Québec, un droit environnemental de 4,50 \$ est perçu auprès des consommateurs québécois à l'achat de chaque pneu neuf. Grâce à cette contribution, la récupération des pneus usagés est accessible aux citoyens sans frais après l'utilisation de leurs pneus.

Le programme vise les pneus provenant du Québec dont le diamètre est égal ou inférieur à 62,23 cm et ayant moins de 123,19 cm de diamètre au total.

Vous pouvez donc disposer de vos vieux pneus chez les détaillants de pneus, et ce, sans frais supplémentaire, ceux-ci ayant été payés lors de l'achat.

Notez qu'aucun pneu ne sera ramassé par la Municipalité lors de la collecte des objets lourds le jeudi 5 juin 2025.

ÉCOCENTRE

MATÉRIAUX RECYCLABLES

POUR LES MUNICIPALITÉS PARTENAIRES



Recyclage des produits électroniques (ARPE-Québec)

Les produits doivent être complets (non-démontés) :

ordinateur portable, périphérique d'ordinateur et console de jeux, dispositif d'affichage, téléphone, répondeur, cellulaire, imprimante, système audio, cinéma maison.

recyclermeselectroniques.ca/qc/

RecycFluo : Point de dépôt officiel

Ampoule et tube fluorescent. RecycFluo est un programme à but non lucratif qui vise à recycler gratuitement de façon responsable les ampoules et les tubes fluorescents contenant du mercure pour les consommateurs et les entreprises du Québec.



Déchets domestiques dangereux

Huile usée, huile à cuisson, solvant, diluant à peinture, antigel.

Peinture (dans leur contenant original en métal seulement).



GoRecycle : Point de dépôt officiel

Réfrigérateur, congélateur, climatiseur, déshumidificateur, refroidisseur à vin et cellier, refroidisseur d'eau.



Appel à recycler

Piles et batteries.



ÉCOCENTRE

DISRAELI

60, RUE INDUSTRIELLE, DISRAELI

MATIÈRES ACCEPTÉES POUR LES MUNICIPALITÉS PARTENAIRES

1

Construction et rénovation

Armoire et comptoir, bain, douche, lavabo, cuvette de toilette, latte de bois, bois traité, plomberie, porte et fenêtre, quincaillerie diverse, céramique.

2

Encombrants

Chauffe-eau, four micro-onde, électroménager, matelas et sommier, pneu déjanté, vélo, petit appareil à moteur (tondeuse, souffleuse, taille-haie, taille bordure, scie mécanique).

3

Matériaux granulaires

Brique, béton, asphalte, gravat, roche (max 30 cm de diamètre), sable, granulats, pierre concassée, roc ou terre contaminée.

ÉCOCENTRE

DISRAELI

60, RUE INDUSTRIELLE, DISRAELI

MATIÈRES ACCEPTÉES POUR LES MUNICIPALITÉS PARTENAIRES

4

Plastiques souples et rigides

Auvent, bâche, boyau d'arrosage, mobilier de patio, récipient, revêtement extérieur, sac d'engrais vide, sac de granule de bois vide, tuyau et matériau de PVC, plastique agricole.

5

Métaux ferreux et non ferreux

Fer, laveuse, sècheuse, cuisinière, lave-vaisselle, réfrigérateur, congélateur, poêle, barbecue, tôle.

Les bénéfices engendrés par le recyclage de ces matériaux sont une source de revenus indispensable au budget de fonctionnement de l'écocentre.

MATÉRIAUX REFUSÉS

PNEU DE VÉHICULE LOURD ET DE MACHINERIE AGRICOLE

BARDEAU D'ASPHALTE

TOUTE AUTRE MATIÈRE COMPOSTABLE OU MATÉRIAUX DANGEREUX

Quoi mettre, ou ne pas mettre, dans le bac de récupération?

Contenants, emballages, imprimés. C'est tout.

SAVIEZ-VOUS?

- Un contenant s'accompagne d'un bouchon ou d'un couvercle.
- Un emballage sert à transporter facilement un produit.
- Les contenants et emballages en plastique dégradables ne vont pas dans le bac. Ils contaminent les autres matières recyclables.

EXEMPLES DE CONTENANTS ET EMBALLAGES

- ✓ Contenant de produit d'entretien ménager
- ✓ Emballage, pot et contenant de produit alimentaire
- ✓ Boîte de carton
- ✓ Assiette et papier d'aluminium
- ✓ Emballage de mets à emporter et préparés

EXEMPLES D'IMPRIMÉS

- ✓ Journal et circulaire
- ✓ Enveloppe
- ✓ Feuille de papier
- ✓ Cahier

LES EXCEPTIONS

- Aérosols et emballages de protection en polystyrène : les apporter au point de dépôt de votre municipalité, si un tel lieu existe et si accepté. Se renseigner auprès de votre municipalité.



BONS COUPS

- Vider et rincer légèrement les contenants.
- Retirer les couvercles des pots et contenants – sauf pour les petits bouchons.
- Séparer les matières composant l'emballage (ex. : sac de céréales dans une boîte).
- Faire des boulettes de papier d'aluminium même si elles sont légèrement souillées avant de les mettre dans votre bac.
- Défaire et plier vos boîtes de carton.

NE PAS METTRE DANS LE BAC

- ✗ Pile
- ✗ Seringue
- ✗ Boyau d'arrosage
- ✗ Chaise de jardin
- ✗ Jouet
- ✗ Casserole
- ✗ Vêtement et tissu

BESOIN DE PLUS D'INFOS SUR LE BAC?

CONSULTEZ
BACIMPACT.CA



MATIÈRES COMPOSTABLES



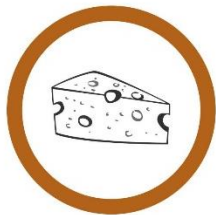
Restes alimentaires



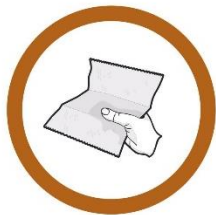
Viandes et poissons avec des os



Fruits et légumes



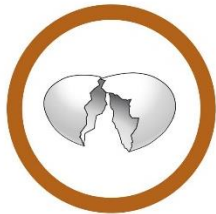
Produits laitiers



Essuie-mains et mouchoirs



Papiers et cartons souillés



Coquilles d'œufs, coques de noix et écales d'arachides



Marc de café, filtres et sachets de thé

MATIÈRES À ÉVITER :

- ✗ Sacs en plastique
- ✗ Cendres
- ✗ Textiles

⚠ PAS DE LIQUIDE NI DE MATIÈRE RECYCLABLE



gesterra.ca

Utilisation des bacs bruns (Obligatoires pour tous)

Dans un souci écologique, la Municipalité a rendu obligatoire en 2019 l'achat du bac brun pour la disposition des matières organiques. Si vous ne possédez pas de bacs bruns, vous devez vous en procurer un.

Il est important, afin de réduire les coûts de la disposition des matières résiduelles, d'utiliser au maximum votre bac brun. Cette année, la Municipalité offre 24 collectes de matières organiques (surveillez le calendrier des collectes).

Afin de développer cette habitude chez les citoyens, la Municipalité a réduit la fréquence des collectes du bac vert à 1 collecte aux 3 semaines durant la période hivernale.

Les autres matières acceptées dans le bac brun sont :

- Cheveux, ongles, poils et plumes
- Mauvaises herbes, petites branches, copeaux de bois et gazon
- Papiers et cartons souillés (non cirés)
- Matières grasses et gras de cuisson
- Déjections et litières compostables d'animaux domestiques

Vous faites déjà votre compost chez vous... Pourquoi utiliser le bac brun?

Le bac brun est un complément à votre composteur maison. La viande, le poisson, les produits laitiers, les papiers et les cartons souillés (ex. : boîtes de pizza) ainsi que le gazon vont idéalement dans le bac brun et non dans votre composteur domestique. En suivant ce conseil, votre compost fait maison sera de meilleure qualité.

Plan d'assainissement des fosses septiques et des fosses de rétention

À chaque fois que vous faites vidanger votre fosse septique ou votre fosse de rétention, vous avez l'obligation de transmettre une copie de la facture de votre vidange à la Municipalité, soit par courriel, par texto, par la poste, par télécopieur ou en vous présentant à nos bureaux.

- Une fosse septique utilisée d'une façon saisonnière doit être vidangée au moins une fois tous les 4 ans.
- Une fosse septique utilisée à longueur d'année doit être vidangée au moins une fois tous les 2 ans.
- Toute fosse de rétention doit être vidangée de sorte à éviter le débordement des eaux de cabinet d'aisance qui y sont déposées.

Pour tout renseignement additionnel concernant cette réglementation, n'hésitez pas à communiquer avec l'inspecteur municipal, M. Daniel Fournier, au 418 449-5329, poste 204 ou au 418 334-8511 (cellulaire).

Calendrier des collectes 2025

JANVIER

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8		10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

FÉVRIER

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	

MARS

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

AVRIL

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

MAI

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

JUIN

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

JUILLET

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

AOÛT

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

SEPTEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

OCTOBRE

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

NOVEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

DÉCEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Collecte des ordures
Collecte du compost

Collecte des matières recyclables
Collecte des objets lourds

Bureau municipal fermé pour des vacances ou des fériés